

## DECISION N° D-2022-134

### Signature des conventions annuelles de mise à disposition d'équipements municipaux avec les associations saison 2022-2023

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 22 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

**Vu** l'arrêté A-2017-016 portant sur le règlement intérieur pour l'utilisation des équipements sportifs et polyvalents municipaux,

**Considérant** les demandes de mise à disposition annuelles des équipements municipaux par les associations carrillonnnes, pour la saison 2022-2023,

**Considérant** que la ville de Carrières-sur-Seine a la possibilité de mettre les équipements municipaux à la disposition des associations carrillonnnes listées ci-dessous,

**Considérant** qu'il est opportun de simplifier l'organisation de ces signatures et de présenter de façon synthétique au Conseil municipal, l'ensemble des mises à disposition annuelles s'appliquant aux associations,

**Considérant** l'engagement de la municipalité pour faciliter l'accès aux activités culturelles et sportives,

**Considérant** que l'ensemble des équipements municipaux et des créneaux mis à la disposition des associations carrillonnnes est mentionné dans leur convention annuelle de mise à disposition d'équipements municipaux,

**Considérant** que certains équipements municipaux et/ou créneaux nécessitent la mise à disposition de clés,

### DECIDE

**Article 1 :** D'AUTORISER le Maire ou Monsieur Devred et Madame Poletto à signer les conventions annuelles de mises à disposition des équipements municipaux et le cas échéant de clés, pour la saison 2022-2023, à titre gracieux, selon le détail ci-dessous :

NOMS	EQUIPEMENTS	CRENEAUX (jours & horaires)	CLES
Adetama (Taï Chi Chuan)	<b>Gymnase Alouettes</b> salle de danse	Samedis de 10h à 12h	
Adetama (Taï Chi Chuan)	<b>Gymnase Ardente</b> dojo	Mardis de 19h45 à 21h45 Mercredis de 19h à 22h	
A Deux Pas	<b>Gymnase Ardente</b> salle de danse	Samedis de 9h à 11h et de 15h à 19h	
	<b>Gymnase Alouettes</b> salle de danse	Mercredis de 19h à 22h	
	<b>Complexe sportif des Amandiers</b> Salle de réunion de la Maison des Sportifs	Lundis de 19h à 22h	

NOMS	EQUIPEMENTS	CRENEAUX (jours & horaires)	CLES
AOC	<b>Complexe sportif des Amandiers</b> Salle de réunion de la Maison des Sportifs	Un mercredi, jeudi et vendredi / mois de 19h à 22h30 selon le calendrier validé.	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: 8px;">           Accusé certifié exécutoire            Réception par le préfet : 26/08/2022            Arrêté : 26/08/2022         </div>
ARTS 78 Peindre à Carrières	<b>Locaux Rouget de Lisle</b> salle 1 (grande salle)	Jeudis de 17h30 à 20h	<b>X</b>
Association Franco-Tamoule	<b>Gymnase Alouettes</b> salle de danse	Samedis de 12h30 à 15h30	
Association des Portugais Unis	<b>Gymnase Alouettes</b> salle de danse	Mardis de 20h30 à 22h30	
Association Sportive de Marche Les Kangourous	<b>Salle des Fêtes</b> salle 50	Les mercredis de 20h30 à 21h30 selon le calendrier ci- dessous : 7 septembre-9 novembre 2022 ; 4 janvier-8 mars-10 mai 2023.	
Bujinkan Carrières-sur-Seine	<b>Gymnase Alouettes</b> dojo	Lundis de 21h à 22h30	
	<b>Gymnase de l'Ardente</b> dojo	Jeudis de 21h à 22h30	
Carrières Danse	<b>Salle des Fêtes</b> grande salle	Mardis de 19h25 à 22h25 Jeudis de 18h25 à 22h25	
	<b>Salle des Fêtes</b> loges (salle 4)	Jeudis de 18h25 à 22h25	
	<b>Ferme à Riant</b> salle 1 (parvis)	Mardis de 19h25 à 22h25 Mercredis de 18h35 à 22h25	
	<b>Ferme à Riant</b> salle 2 (verger)	Mardis de 20h25 à 22h25	
	<b>Plants de Catelaine</b> salle polyvalente	Lundis de 19h25 à 22h25	
Centre d'habitat La Roseraie Avenir APEI	<b>Complexe sportif des Amandiers</b> Courts de tennis couverts 1 & 2	Mardis de 10h à 11h	
HVC* Handball (*Houilles - Vésinet - Carrières)	<b>Gymnase Alouettes</b> salle omnisports	Lundis de 18h à 22h Mercredis de 16h30 à 19h30	
	<b>Gymnase de l'Ardente</b> salle omnisports	Samedis de 9h30 à 10h30	
Carrières Loisirs Amitié	<b>Salle des Fêtes</b> grande salle	Jeudis de 13h30 à 17h30	
	<b>Salle des Fêtes</b> loges (salle 4)	Jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30	
	<b>Salle des Fêtes</b> mezzanine du bar (salle 2)	Jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30	
	<b>Salle des Fêtes</b> salle 50	Jeudis (les 3 premiers jeudis du mois sauf vacances scolaires et jours fériés) de 13h30 à 17h30 Vendredis de 9h à 12h	
	<b>Gymnase de l'Ardente</b> salle de danse	Mardis de 9h30 à 11h30 Jeudis de 9h30 à 11h30	

NOMS	EQUIPEMENTS	CRENEAUX (jours & horaires)	X CLÉS Affichage : 26/08/2022
Clanis	<b>Gymnase Ardente</b> dojo	Jeudis de 9h30 à 12h45 et de 19h00 à 20h30	
	<b>Gymnase Ardente</b> salle de danse	Jeudis de 14h à 16h15	
Club Jeux de société	<b>Ferme à Riant</b> salle 1 (parvis)	Lundis de 19h à 22h30	
	<b>Ferme à Riant</b> salle 2 (verger)	<b>Stage</b> : 2 samedis/mois de 9h à 19h selon le calendrier ci-dessous : 3 & 17 septembre, 1 <sup>er</sup> & 15 octobre, 12 & 26 novembre, 10 décembre 2022 ; 7 & 21 janvier, 4 février, 11 & 25 mars, 15 avril, 13 mai, 3 & 17 juin et 1 <sup>er</sup> juillet 2023 .	X
Colibri	<b>Salle des Fêtes</b> salle 50	<b>Les jeudis de 14h à 16h</b> aux dates suivantes : les 22 septembre et 24 novembre 2022 ; 26 janvier, 23 mars, 25 mai et 22 juin 2023. <b>Les vendredis de 14h à 16h</b> aux dates suivantes 21 octobre et 16 décembre 2022 ; 17 février et 21 avril 2023.	
Compagnie musicale La Bohème	<b>Conservatoire à Rayonnement Communal</b> auditorium	Lundis de 20h à 22h30	
Five Stars 78	<b>Gymnase Ardente</b> dojo	Lundis de 20h15 à 22h00 Vendredis de 20h15 à 22h00	
Gambit Roi - Amicale des Joueurs d'Echecs	<b>Locaux Rouget de Lisle</b> salle 1 (grande salle)	Vendredis de 20h00 à 00h00 Samedis de 14h45 à 19h00 Dimanches de 9h00 à 20h00	X
	<b>Locaux Rouget de Lisle</b> salle 2 (salle du milieu)	Mercredis de 13h30 à 18h30 Vendredis de 20h00 à 00h00 Samedis de 9h30 à 18h30 Dimanches de 9h00 à 20h00	
Gym pour tous	<b>Gymnase Alouettes</b> salle de réunion	Lundis de 20h à 21h	
	<b>Gymnase Alouettes</b> salle omnisports	Samedis de 9h à 11h45	
	<b>Plants de Catelaine</b> salle polyvalente	Mercredis de 21h à 22h Vendredi de 19h à 20h	
IME La Roseraie (avec éducateur Ville les mardis et vendredis)	<b>Gymnase Ardente</b> dojo + salle de danse	Mardis de 14h15 à 15h45 Vendredis* de 14h15 à 15h45 (*dojo uniquement)	

NOMS	EQUIPEMENTS	CRENEAUX (jours & horaires)	CLÉS
Inspiration yoga	<b>Gymnase Alouettes</b> salle de danse	Jeudis de 9h à 11h	Réception par le préfet : 26/08/2022 Archivage : 26/08/2022
	<b>Ferme à Riant</b> salle 2 (verger)	Les lundis et vendredis de 12h à 13h30	
	<b>Centre de loisirs "Les Pierrots"</b> salle de motricité	Lundis de 19h30 à 21h30 Vendredi de 19h30 à 21h30 Samedis de 9h00 à 13h30	
Italacad	<b>Ferme à Riant</b> salle 2 (verger) + cuisine	Mardis de 9h à 12h30	
	<b>Locaux Rouget de Lisle</b> salle 2 (salle du milieu)	Lundis de 18h30 à 21h30 Mardis de 18h30 à 21h30 Mercredis de 18h30 à 21h30	X
Jiu Jitsu Club	<b>Gymnase Alouettes</b> dojo	Lundis de 17h30 à 21h Mercredis de 16h30 à 22h Vendredis de 17h15 à 20h45 Samedis de 9h30 à 13h	
	<b>Gymnase Ardente</b> dojo	Mardis de 16h45 à 19h45 Vendredis de 16h45 à 19h45 Samedis de 9h45 à 13h	
La Fuerza	<b>Gymnase Alouettes</b> salle omnisports	Vendredis de 19h à 22h	
La Ligue contre le cancer	<b>Gymnase Alouettes</b> dojo	Vendredis de 9h30 à 10h30	
Le MIC (Le Monde de l'Image à Carrières)	<b>Locaux Rouget de Lisle</b> salle 1 (grande salle) + salle 2 (salle du milieu)	Jeudis de 20h30 à 22h30	X
	<b>Locaux Rouget de Lisle</b> salle 3 (petite salle)	Jeudis de 20h30 à 22h30 Samedis de 14h à 19h	
	<b>Le Lavoir</b> Bureau <i>(*Les séances du samedi peuvent être amenées à être annulées en raison de l'organisation de vernissages par les exposants du Lavoir).</i>	<b>Période avec expositions :</b> les mardis & samedis* de 19h30 à 22h30 : du mardi 6 septembre au mardi 18 octobre 2022 <b>Période hors expositions :</b> <b>Période hors expositions :</b> les mardis de & samedis de 14h à 19h : du mardi 8 novembre 2022 au mardi 14 février 2023 <b>Période avec expositions :</b> les mardis & samedis* de 19h30 à 22h30 - du mardi 7 mars au mardi 4 juillet 2023.	X
Le Théâtre du Carrillon	<b>Centre de loisirs "Les Pierrots"</b> salle de motricité	Mardis et jeudis de 20h15 à 22h15	
	<b>Salle des Fêtes</b> grande salle	Mercredis de 14h à 22h30	

NOMS	EQUIPEMENTS	CRENEAUX (jours & horaires)	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 078-217801240-20220824-2022-134-CC Accusé certifié exécutoire CLÉS
Les Lumières de Carrières	Conservatoire auditorium	Selon le calendrier défini entre l'association et le Conservatoire : <b>les vendredis*</b> : 9 & 30 septembre – 21 octobre et 2 décembre 2022 de 20h à 23h30. <b>Les mardis*</b> : 8 novembre et 20 décembre 2022 de 20h à 23h30. <b>Les dimanches</b> : 9 octobre de 17h à 20h (AG + projection) et 20 novembre 2022 de 16h à 18h30. <i>*Projections à 20h30.</i> Le calendrier 2023 sera transmis ultérieurement.	X
Marine (centre commandant Millé à Houilles)	<b>Complexe sportif des Amandiers</b> cours tennis couverts 1 & 2	Mardis de 13h30 à 14h30	
	<b>Gymnase Alouettes</b> salle omnisports	Jeudis de 14h à 16h	
Mini-Schools	<b>Salle Rouget de Lisle</b> salle 3 (petite salle)	Samedis de 10h à 12h	X
Music'Ensemble	<b>Conservatoire</b> salles Grappelli & Mozart	Les lundis de 19h30 à 22h30	X
Orchidées	<b>Complexe sportif des Amandiers</b> Salle de réunion de la Maison des Sportifs	Un samedi / mois de 14h à 19h, selon le planning suivant: 24 septembre - 15 octobre - 19 novembre et 10 décembre 2022 ; 7 janvier – 11 février - 18 mars - 15 avril - 13 mai et 10 juin 2023.	
ROCHC (Rugby)	<b>Stade des Terrasses</b> terrain de football + petit local	Mardis de 20h à 22h Mercredis de 14h30 à 19h00 Vendredis de 20h à 22h Certains samedis selon matches de 14h à 16h.	
Scrablons à Carrières	<b>Ferme à Riant</b> salle 1 (parvis)	Vendredis de 19h30 à 22h30	
Théâtre de l'Arc-en-Ciel	<b>Locaux Rouget de Lisle</b> salle 1 (grande salle)	Lundis de 18h à 22h Mardis de 19h à 22h30 Mercredis de 20h à 22h	X
	<b>Locaux Rouget de Lisle</b> salle 3 (petite salle)	Lundis de 19h à 22h	
	<b>La Maison des Sportifs</b> salle de réunion	Mercredis de 13h15 à 16h45	
	<b>Ferme à Riant</b> salle 1 (parvis)	Samedis de 9h30 à 12h30	X
UFOLEP	<b>Ferme à Riant</b> salle 1 (parvis) et salle 2 (verger)	Jeudis de 14h à 15h (Insert'Sport)	
	<b>Gymnase Alouettes</b> salle omnisports	Lundis de 10h à 11h (Ateliers Séniors 1'Pulse)	
Ecole We love Mômes	<b>Gymnase Ardente</b> salle de danse	Lundis et vendredis de 13h30 à 16h30	
	<b>Salle des Fêtes</b> grande salle	Mardis de 13h30 à 16h30	

**Article 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Aurélien Devred, maire-adjoint aux Sports à signer la convention annuelle de mise à disposition d'équipements de l'Union Sportive de Carrières (U.S.C.), qui couvre les sites listés ci-dessous ainsi que les conventions annuelles de remise de clés pour les sections USC football, volley-ball, tir à l'arc et tennis :

- Complexe sportif des Amandiers (155, route de Bezons) comprenant :
  - les salles A & B du gymnase
  - les trois courts couverts de tennis Alfred Debiève
  - le stade des Amandiers comprenant un terrain de football en herbe, un terrain de football synthétique et un club house
- La Maison des Sportifs (151, route de Bezons)
- Gymnase de l'Ardente (13, rue de Verdun)
- Gymnase des Alouettes (rue des Cent Arpents)
- Ferme à Riant (25, route de Chatou)
- Salle polyvalente des Plants de Catelaine (9, rue Eric Tabarly)
- Tennis extérieurs « Les Trois Buttes » (rue de Bezons)
- Jardin d'arc « Catherine Calégari » (allée des Archers – rue du Général Leclerc)
- Stade des Terrasses (1, rue Félix Balet)

**Article 3 :** DIT que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Carrières-sur-Seine le 24 août 2022

Transmise et reçue au Contrôle de Légalité, le :  
 Publiée le :  
 Exécutoire le :  
 Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
 Voies de recours : Tribunal administratif de Versailles (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).



**Le Maire,**

**Arnaud de Bourrousse**